Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 10 (1925)

Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Septembre 1925 N° 9 10me année

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Administration, Adresses, Abonnements :
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall

Rédaction :
Auguste Mounoud, pasteur, Palézieux (Vaud)

Les assurances et le crédit agr cole

—o—

Les assurances de tous genres ont pris dans les milieux agricoles, une place prépondérante. L'agriculteur assure ses champs, ses récoltes dans sa grande; le bétail de ses écuries, son mobilier. De même, l'assurance sur la vie et les accidents s'est répandue de façon réjouissante et nombreux sont aujourd'hui les agriculteurs, les artisans, les domestiques de campagne qui possèdent une ou plusieurs polices d'assurance.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette situation, et nous ne saurions assez encourager le jeune homme, le père de famille à prendre de cette façon des mesures préventives pour un avenir toujours incertain.

Pour ces nombreuses polices d'assurance de tous genres, nos milieux agricoles paient chaque année des sommes considérables qui viennent se déverser dans les caisses des Compagnies d'assurance. Il s'ensuit logiquement une lente et méthodique émigration des capitaux agricoles vers les sièges des sociétés d'assurances. Cet exode n'est pas sans avoir une répercussion sensible sur la situation générale actuelle si difficile du marché financier rural, où les capitaux se font de plus en plus rares et les conditions d'intérêts plus arides.

Personne n'ignore en effet, toutes les difficultés que rencontre aujourd'hui l'agriculteur pour placer sa première hypothèque et obtenir ensuite à d'abordables conditions, le crédit nécessaire pour l'exploitation de son patrimoine. Heureusement que dans le domaine du crédit d'exploitation, la Caisse Raiffeisen offre à notre population rurale le moyen de lutter contre cette situation en mettant en valeur, dans une saine coopération, l'esprit de solidarité et d'entr'aide mutuel.

La raréfaction des disponibilités augmente la nécessité pour l'agriculture de conserver jalousement ses capitaux.

Pour parer à cette fuite qui se produit dans le domaine des assurances, il conviendrait que les Compagnies renent à l'agriculture les capitaux draînés sous forme de primes annuelles.

Voilà la question que nous aimerions soulever.

Nous constaterons tout d'abord avec satisfaction, que les nombreuses sociétés étrangères qui, autrefois opéraient chez nous, ont perdu aujourd'hui presque entièrement la confiance et la faveur populaire. On a encore en mémoire le souvenir de la situation pénible pour notre économie nationale, que créèrent les sociétés d'assurances étrangères, particulièrement les Compagnies allemandes, lorsqu'ensuite de la dépréciation des changes, elles se trouvèrent à un moment donné dans l'impossibilité de faire face à leurs engagements.

Ces circonstances particulières ont augmenté la considération et la puissance des bonnes sociétés d'assurances suisses, qui virent leurs opérations augmenter d'une façon réjouissante. Félicitons-nous de cette situation, qui a mis un terme à ce draînage de capitaux qu'effectuaient autrefois les Compagnies d'assurances étrangères dans notre pays.

Un premier pas a donc été fait dans ce domaine. Il en reste encore un second.

Nos grandes sociétés d'assurances suisses appartiennent aujourd'hui à cette « haute finance », dont les capitaux se concentrent presque exclusivement dans les cités industrielles, dans le grand commerce et dans les industries. Parce qu'il est modeste et ne débiteurs. Une baisse interviendra sans doute, mais elle ne s'effectuera que progressivement, à mesure que les engagements à gros intérêts s'éteindront.

D'autre part, les causes qui agissent dans le sens de l'allégement du marché courant des capitaux à court terme, n'influent qu'assez peu sur le taux du crédit à long terme et des prêts hypothécaires. Les capitaux placés à vue peuvent disparaître aussi rapidement qu'ils naissent, et de ce fait ne peuvent sans danger, être utilisés pour le crédit hypothécaire.

Les brusques transitions monétaires ont toujours des con-peut offrir un gros rendement, le crédit agricole est chose négligeable qui ne saurait retenir l'attention.

Ne serait-il pourtant pas équitable que ces sociétés mettent aussi leurs capitaux à la disposition de nos campagnes pour le crédit hypothécaire et le crédit d'exploitation ? Si les assurances se développent dans nos milieux agricoles, et si l'argent continue à affluer dans les coffres-forts des sociétés d'assurances, sans que celles-ci daignent remettre au service de l'agriculture une part proportionnelle des primes versées par des placements auprès de nos établissements financiers ruraux, ou par des prêts hypothécaires, nous nous allons inévitablement au devant d'un appauvrissement toujours plus considérable du crédit agricole et un renchérissement de ses conditions. Notre population rurale doit pouvoir attendre des Compagnies d'assurances que les capitaux qu'elle leur remet annuellement soient utilisés en première ligne au profit et au développement de notre agriculture nationale.

Si nous examinons par exemple le bilan d'une de nos plus grosses sociétés d'assurances suisses, nous devons constater que d'un fonds de réserve de plus de 200 millions, quelques millions à peine sont utilisés directement pour l'agriculture. Le portefeuille des fonds publics contient des titres de la Confédération, des cantons, des communes, d'entreprises industrielles. même de villes et entreprises de transports étrangères, mais rien ou peu de chose qui soit dans l'intérêt direct de l'agriculture.

Cette situation n'est pas normale, et une étude plus approfondie de la question s'impose. Une première hypothèque à la campagne ne constitue-t-elle pas une garantie de premier

choix, dont la Compagnie et les assurés eux-mêmes ne sauraient que se féliciter ? Si le rendement ne peut effectivement être du 5 ½ à 6 pour cent, un semblable placement mérite cependant une attention toute particulière par le fait de son caractère et de sa sûreté. D'autre part, l'exemption du droit de timbre fédéral d'émission et de l'impôt sur les coupons est une plus-value qui n'est pas à négliger.

Il est donc à désirer que les Compagnies d'assurances investissent également de leurs capitaux dans le crédit agricole; elles apporteront ainsi un heureux allégement de sa situation et de ses conditions générales. Ce faisant, ces sociétés feront une œuvre économique nationale, qui contribuerait puissamment, nous en avons l'absolue conviction, à affermir et développer toujours plus l'idée des assurances dans les milieux agricoles.

Si cette question ne devait pas être étudiée avec plus de bienveillance, il serait sans doute opportun de mettre aussi chez nous à l'étude le projet de fondation d'une société d'assurance pour l'agriculture. De semblables sociétés existent à l'étranger, particulièrement en Allemagne, et ont produit les résultats les plus heureux.

Les comités directeurs de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen seraient, croyons-nous, bien inspirés, en tentant une démarche dans ce sens auprès de quelques-unes de nos grandes Compagnies d'assurances suisses. Une clientèle aussi considérable que celle que peuvent offrir les milliers d'adhérents de nos mutualités de crédit n'est certainement pas à dédaigner, et des conditions spéciales pourraient certainement lui être accordées. Les membres de nos Caisses auraient ainsi profit à conclure leurs polices auprès des sociétés avec lesquelles l'Union serait en rapports d'affaires.

Si nous n'avons pu adhérer au projet de 1920, nous pensons qu'il y aurait intérêt à reprendre cette question sur d'autres bases, permettant d'élargir le champ restreint que se proposaient d'exploiter les auteurs du projet dont la majorité de nos Caisses ne voulurent pas il y a quelques années. Nous soumettons respectivement ce vœu à la Direction de l'Union.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE

—o—

S'il est vrai que le marché monétaire présente actuellement plus de stabilité que durant ces dernières années, et semble évoluer vers une situation plus rationnelle, il convient cependant que tous ceux qui, à titre querconque, se trouvent mêlés aux affaires, suivent constamment d'un œil attentif les fluctuations et les tendances générales du prix de l'argent.

Les mois d'été n'apportent habituellement que fort peu de mouvement sur le marché financier; c'est à cette époque que l'argent est ordinairement le plus abondant. Cette année ne semble pas devoir faire exception à la règle.

La crise de l'automne 1924 a perdu assez rapidement de son intensité. Une certaine détente n'a pas tardé à se manifester dès le commencement de l'année courante, et il est intervenu une recrudescence des capitaux à court terme. Souhaitons que cette tendance acquière un caractère durable, lequel profitera à notre économie nationale, en diminuant le coût général de la vie.

Où devons-nous chercher les causes de cette recrudescence de l'argent à court terme ? Nous croyons la trouver en grande partie dans l'afflux des capitaux français et italiens que produisit la chute des devises de ces deux pays. Comme il arrive toujours lors de l'avillissement d'un change, il s'est produit auprès de ces deux nations, une crise de confiance en l'Etat même, qui s'est traduite logiquement par un exode des capitaux vers les pays à change ferme. L'avenir démontrera l'efficacité des mesures envisagées par la France pour la lutte contre l'effritement de la valeur de sa devise nationale. Pour notre compte, si l'afflux des capitaux étrangers persiste, nous pourrons nous attendre sans doute, comme en 1922, au temps de l'inflation en Allemagne, à une forte recrudescence de l'argent à vue, et à une nouvelle baisse de son prix.

Si nous avons assisté déjà à une diminution progressive du taux d'escompte hors banque, il est par contre curieux de constater que malgré l'abondance de l'argent à vue, la situation du marché des capitaux à long terme reste cependant bien différente. Sans doute l'intérêt des capitaux placés à long terme suit, mais avec lenteur, la direction vers un abaissement naturel. Les banques cantonales et les grosses banques sont revenues aujourd'hui, pour leurs obligations et certificats de dépôts, au type 5 pour cent à 3 et 5 ans de terme, alors que l'an dernier le 5¼ pour cent était encore usuel. Par contre, le taux de l'intérêt de la Caisse d'épargne reste de un quart pour cent plus élevé et ne subira sans doute pas de réductoin jusqu'à la fin de l'année.

Quant aux taux débiteurs, spécialement pour les prêts hypothécaires, aucune réduction appréciable n'est encore intervenue. Ceci est assez compréhensible, par les intérêts élevés que les banques ont dû payer pour se procurer les fonds nécessaires ont fatalement comme conséquence logique de maintenir élevés les taux appliqués aux capitaux prêtés. Ayant dû payer des gros intérêts, il s'ensuit que les banques ne peuvent, sous peine de travailler à perte, réduire immédiatement les taux séquences fâcheuses sur l'économie générale du pays. Cette répercussion est inévitable et se prolonge souvent fort longtemps, spécialement pour les prêts hypothécaires. Souhaitons vivement que la politique financière personnelle pratiquée par certaines grosses banques soit remplacée par une bonne politique d'entente, inspirée entièrement pour le bien général du pays. Que l'expérience qui vient d'être faite ait pour résultat de produire une plus grande correlation entre les membres de la finance de notre pays, en vue de parer le plus possible à la fâcheuse situation relevée plus haut.

Quelles sont maintenant les perspectives d'avenir sur le marché monétaire ? Rien n'est plus hasardeux que des prédictions en matière économique et financière; les évènements réduisant souvent à néant, pronostics et théories.

Si rien ne se présente dans le domaine politique et économique qui enraye la détente actuelle, il semble que nous puissions envisager l'avenir avec un certain optimisme. Cependant la situation est loin d'être stable encore. Si l'automne apporte généralement, dans certaines régions, de nouveaux capitaux à nos Caisses par la réalisation des produits agricoles, comme les blés et les fruits, il ne faut pas oublier cependant que le roulement de l'argent est aujourd'hui moins fort qu'autrefois. Les florissantes années de 1918-1919 ne reviendront plus pour l'agriculture.

Il importe donc que les dirigeants qui ont la responsabilité de nos organisations locales, s'inspirent particulièrement de la situation et pratiquent une politique financière faite toute de prudence et de prévoyance, en veillant jalousement à la stabilité du bilan. Encore une fois nous mettons les comités parti-

culièrement en garde contre la tentation d'immobiliser trop de capitaux dans le crédit hypothécaire, en les invitant à assurer à leur Caisse, les disponibilités suffisantes pour répondre en tous temps, aux besoins courants des sociétaires en crédit d'exploitation, sans avoir besoin de recourir immédiatement au crédit bancaire.

C'est aussi en collaborant à la fondation de nouvelles Caisses de Crédit Mutuel, en effectuant auprès d'elles tous ses dépôts que notre population agricole pourra espérer un jour régulariser elle-même dans une certaine mesure, ses propres taux. Sx.

L'INSPECTION

—o—

L'organisme très important et qui contribue à maintenir la vitalité des Caisses de Crédit Mutuel et la régualrité de leur fonctionnement, c'est celui de l'inspection. Grâce à l'inspection, l'unité de commandement est assuré. Personne ne peut contester la nécessité de ce contrôle. On a dit avec infiniment de raison : il vaut mieux un canton sans Caisse rurale, qu'une Caisse rurale sans inspection. C'est dire l'importance que nous devons attacher à l'inspection sérieuse et compétente de toutes et de chacune de nos sociétés. Si les sociétés coopératives : syndicats agricoles, établissements de crédit, etc., avaient été soumis à des contrôles réguliers et indépendants, nous n'aurions pas à déplorer les mécomptes et les déconfitures qui sèment la méfiance et la ruine.

L'inspection de nos Caisses est rigoureusement nécessaire. La Caisse de Crédit Mutuel est à la fois une affaire et une œuvre. C'est une affaire, puisqu'elle manie l'argent.

C'est une œuvre, puisqu'elle met en jeu des forces morales; de là, la double mission de l'inspection.

La Caisse étant une affaire, il faut s'assurer de la bonne tenue des livres de comptabilité, rechercher les erreurs involontaires, si minimes fussent-elles, qui ont pu être commises par des administrateurs très dévoués, mais insuffisamment rompus aux méthodes-comptables. Les spécialistes eux-mêmes n'en commettent-ils pas ?

L'inspecteur doit en outre s'assurer de la fidèle et régulière observation des statuts dans leur partie matérielle, technique, légale (forme des billets, registre de délibérations, registre des entrées, et des sorties, tenues de réunions mensuelles, etc., en un mot, de toutes les formalités exigées par la loi et les statuts), pour l'inscription au Registre du Commerce: Dans un syndicat agricole actuellement en liquidation, on constate qu'un membre du comité nie sa qualité de membre du syndicat, son nom ne figure pas dans les registres des membres et son inscription au Registre du Commerce fut omise.

Il y a des caissiers qui redoutent l'arrivée à l'improviste de l'inspecteur; ils ont tort de voir dans l'inspecteur un censeur sévère, ou un juge cherchant à prendre l'inspecté en défaut.

C'est un ami qui vient travailler de concert avec les administrateurs et les surveillants. Il y a dans la visite de l'inspecteur un moyen très précieux pour le comptable de se former et d'acquérir de l'expérience.

La Caisse étant une œuvre, la seconde mission de l'inspection a pour but de nous faire comprendre l'esprit de notre institution et de nous apprendre à en faire toujours la meilleure application. L'inspecteur doit donc veiller sur les principes essentiels de notre œuvre, maintenir son esprit et empêcher les Caisses rurales de dévier de leur voie normale.

Nos Caisses sont des institutions de crédit, et, comme telles, elles doivent s'entourer de précautions nécessaires à un fonctionnement irréprochable. Mais elles n'ont pas rempli toute leur mission, par cela seul qu'elles ont prêté de l'argent en toute sécurité. Elles ne doivent pas se laisser envahir, enliser par ce matérialisme du crédit. Elles ont un idéal plus élevé; elles sont la manifestation et la réalisation de la véritable fraternité sociale; elles ne doivent pas se limiter à examiner si les prêts quil eur sont demandés constituent des placements sûrs et rémunérateurs, ce qui suffirait à un banquier ordinaire; elles doivent examiner si ces prêts sont utiles ou avantageux à l'emprunteur; s'ils ne le font pas glisser sur la pente dangereuse du crédit facile et imprévoyant; elles doivent donner avec l'argent, le bon conseil, l'aide amicale; elles doivent aider les emprunteurs, non comme un client avec qui on fait des affaires, mais comme un frère qu'on aide de sa bourse et de son cœur. Ce caractère patriarcal, disons mieux, ce caractère chrétien des Caisses rurales est essentiel à notre œuvre.

Aperçu du mouvement coopératif en Hongrie

—o—

Les conditions économiques de la classe paysanne et des petites gens laissent encore beaucoup à désirer, personne n'ose le contester. Mais l'accord cesse quand il s'agit de pré-ciser les moyens d'améliorer ces conditions.

Les uns demandent le salut à l'Etat, et sans vouloir pactiser avec le socialisme, ils réclament une législation rationnelle, des subventions qui ne soient pas des aumônes déguisées.

Les autres, et c'est heureusement le plus grand nombre, préfèrent mettre en pratique l'adage ancien : «aide-toi le ciel t'aidera». Ils savent par expérience que l'argent acquis par le travail vaut plus et mieux que celui qui n'a coûté aucun effort.

Il n'est pas sans utilité de montrer ce qui a été fait dans l'un et l'autre sens en Hongrie, et de connaître le développement du mouvement coopératif pour améliorer la situation économique et sociale de la classe rurale. Les renseignements qui vont suivre sont puisés dans le rapport du délégué de la Ligue des agriculteurs hongrois, au Congrès des classes rurales, à Paris (1924).

En Hongrie, les améliorations en faveur des classes moyennes rurales ont été inaugurées, il y a quarante ans. Jusqu'alors les intérêts agraires, même dans ce pays essentiellement rural (65 à 85 pour cent de la population est agricole) furent trop négligés. Les impôts pesaient surtout sur la propriété paysanne. Cette politique eut pour résultat la ruine de la population rurale et son émigration en masse.

Ecœuré de cette situation, le comte Alex. Karolyi fonda la première caisse rurale de crédit mutuel et les sociétés coopératives de consommation. Simultanément, il créait la Ligue des

agriculteurs hongrois, d'où germèrent les plus nobles initiatives en faveur des travailleurs des champs.

1° La Centrale de Crédit Mutuel a créé, en 25 ans, près de 3000 sociétés locales, dont elle a perdu, par le traité de Trianon, le 64 pour cent. Mais en quatre ans, le nombre des Caisses atteignait de nouveau (en 1923), 2658, et depuis lors, les sections se multiplient sans cesse. Cette Centrale ne borne pas son activité au crédit mutuel. Elle accorde des crédits pour l'achat des matières premières; elle consent des prêts sur garanties foncières, à des taux de faveur. Elle encourage l'organisation de l'industrie populaire à domicile pour assurer aux populations rurales un complément de gain pendant l'hiver. Elle soutient la société coopérative «Futura», qui a pour objet d'organiser la vente des produits agricoles à l'exclusion des intermédiaires, souvent parasites dans le pays. Elle a fondé, il y a deux ans, une Centrale des sociétés coopérative de production de lait et d'élevage de bestiaux, presque totalement ruinée pendant la guerre. Actuellement, elle s'occupe, en vertu d'une loi de 1920, de satisfaire les besoins de crédit pour l'achat de petites propriétés et le développement de leur production.

2° La Centrale coopérative de consommation, de production et de vente «Hangya» (Fourmi) a fondé en 25 ans, 3300 sociétés locales. Le traité de Trianon en a fait perdre la moitié; mais depuis, elle continue de se développer. Le plus grand mérite de cette Centrale est d'affranchir les classes moyennes rurales de l'usure, en fournissant tous les produits industriels de premier choix, mais encore toutes les matières premières.

3° La législation hongroise a doté le pays de toute une série de réformes sociales en faveur des paysans, pour combattre toutes les formes d'usure, même les plus déguisées, et pour faciliter la création de petites propriétés foncières.

Le pas décisif a été fait après la défaite du bolchévisme. Pendant ce régime, néfaste sous tous les rapports, ce furent les petits propriétaires ruraux qui seuls opposèrent une résistance héroïque aux malfaisants disciples de Moscou. Leur admirable attitude leur valut la reconnaissance des partis de l'ordre qui comprirent la nécessité de soutenir et de développer cette vaillante classe sociale.

4° En outre, il y a les organisations libres, telles que la Ligue des agriculteurs et la Ligue «Falu» (Village), qui ont pour but de développer la vie sociale et de relever le niveau intellectuel des villages en groupant les cultivateurs et les mères de famille ou en organisant des expositions locales d'agriculture, d'art populaire, d'hygiène, etc.

5° Le ministre de l'Instruction Publique, par une loi votée récemment, a reçu les pouvoirs nécessaires pour organiser l'enseignement des adultes dans tout le pays et surtout dans les milieux ruraux où l'éloignement où se trouvent des centres, un grand nombre de fermes isolées rendait impossible la fréquentation des écoles.

Enfin, après l'échec bolchéviste, on créa une puissante organisation féminine : la Ligue nationale des femmes hongroises dont le but est de préparer la femme villageoise à remplir son rôle et à lui procurer du travail à domicile, comme celui du tissage et de l'art populaire.

Ces quelques données suffisent à réfuter les théories qui voient dans la nationalisation du sol et des moyens de production, l'organisation sociale de l'avenir. Les adeptes de ces théories vivent dans les nuages. S'ils se penchaient vers les réalités, ils verraient qu'au contraire l'évolution de l'humanité s'est constamment faite en sens contraire, s'élevant progressivement du communisme primitif de clan à la propriété individuelle. La sagesse de nos paysans répond aux faux prophètes. V. R.

Communications du Bureau de l'Union

—o—

Faux billets de banque suisses de fr. 100.—

—o—

Les apparitions de faux billets de cent francs de la Banque Nationale Suisse se font plus fréquentes. Il s'agit toujours des exemplaires de la contrefaçon connue des billets en cours de retrait, avec la vignette de «Guillaume Tell» à l'avers et le massif de la «Jungfrau» au revers. Tous les billets confisqués jusqu'ici, signés Hirter, Jöhr et Bornhauser, portent la Série «2 E» et «F», suivies de numéros courants, imprimés de façon défectueuse et irrégulière. Tous les billets portant comme désignation de série simplement la lettre «F» (non précédée d'un chiffre), doivent être considérés comme faux, et tous ceux portant la série «2 E» comme suspects. Les coupures de cette série devront être examinés soigneusement.

Nous rappelons les caractéristiques de la falsification : le papier des faux billets est de qualité inférieure et n'est pas si lisse au toucher que celui des billets de bon aloi. Le dessin manque de netteté. Le colori général ne correspond pas à celui du billet authentique : à l'avers, l'encadrement est bleu-verdâtre au lieu d'être violacé; au revers, l'encadrement et le paysage au lieu d'être bleu-violet sont bleu-vert sale; le fonds est brun-jaunâtre au lieu d'être jaune-verdâtre.

Afin de faciliter dans chaque cas la recherche immédiate des porteurs antérieurs, on est instamment prié de ne pas refuser simplement les billets présumés faux qui seraient présentés, mais de les retenir et d'aviser immédiatement soit la Banque Nationale Suisse, soit le poste de police le plus proche.

Brochure de propagande

—o—

L'Union vient d'éditer une petite brochure de 16 pages, fort intéressante, et d'aspect agréable, présentant une brève étude sur les Caisses Raiffeisen Suisses et leur Centrale.

On peut se procurer cette brochure au prix de 25 centimes auprès de l'Union. Le prix sera réduit à 20 centimes en cas de commande de plus de 20 exemplaires.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

(Système Raiffeisen)

Capital de garantie et réserves : Fr. 3,000,000.—

—o—

Nous émettons des

Obligations 5 %

de 3 à 5 ans de terme, munies de coupons semestriels, payabels sans frais à notre Caisse Centrale, à St-Gall, et auprès de toutes les Caisses affiliées à l'Union.

Lausanne. — Imp. A. Bovard-Giddey S. A.